

## L'énergie éolienne fournit une part croissante de l'électricité en Belgique- près de 20 % en 2023

Communiqué de presse - Journée mondiale de l'énergie éolienne - 15 juin 2024

**La Fédération des énergies renouvelables (EDORA), l'Association flamande de l'énergie éolienne (VWEA), et la Belgian Offshore Platform (BOP) célèbrent la Journée mondiale de l'énergie éolienne le 15 juin 2024 avec leurs membres. Dans ce contexte, ils soulignent l'importance du potentiel de l'éolien dans le bouquet énergétique belge.**

L'énergie éolienne mérite d'être célébrée pour les avantages suivants :

- Elle est essentielle pour le climat : l'énergie éolienne réduit significativement les émissions de gaz à effet de serre, aidant à combattre le changement climatique
- Elle est cruciale pour l'indépendance énergétique de l'UE : en augmentant la production d'énergie éolienne, nous réduisons notre dépendance aux importations de combustibles fossiles.
- Elle est vitale pour la sécurité de l'approvisionnement
- Elle est bénéfique pour la création d'emplois

Le rapport de monitoring de la CREG montre clairement que la part de l'énergie éolienne dans notre pays augmente d'année en année pour atteindre 14,1 TWh en 2023 ([Etude CREG \(F\)2747 - 23 mai 2024](#)). L'énergie éolienne a ainsi fourni plus de 18% de l'électricité produite (qui s'est élevée à 77,8 TWh l'année dernière), soit l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 4 millions de ménages belges.

« *Cette évolution doit se poursuivre et se poursuivra dans les années à venir* », souligne le secteur éolien. C'est également nécessaire pour atteindre l'objectif de la Commission européenne. Celle-ci souhaite que l'énergie éolienne fournisse la moitié de l'électricité européenne d'ici 2050.

Les ambitions et les objectifs sont clairs. Pour les atteindre d'ici 2030, il faudrait ajouter 400 MW d'énergie éolienne par an en Belgique. « *Le secteur demande aux nouveaux gouvernements une politique d'accompagnement stable et sans ambiguïté, avec une sécurité d'investissement suffisante pour réaliser efficacement ces objectifs* ». Selon l'Union européenne, l'énergie éolienne est d'un intérêt public majeur et devrait donc être traitée comme telle par les États membres. Cette disposition d'intérêt public majeur a d'ailleurs été intégrée en droit wallon. Dans leurs mémorandums, EDORA, VWEA et BOP précisent ce qu'il reste à faire concrètement pour tirer le meilleur parti du potentiel de l'énergie éolienne dans notre pays et nos régions.

- [Mémorandum de la BOP](#)
- [Texte de la vision de VWEA](#)
- [Mémorandum d'Edora](#)

Afin de contribuer à la reprise économique, de générer des milliers de nouveaux emplois, d'éviter à l'avenir des hausses de prix incontrôlées et d'accroître notre sécurité d'approvisionnement, les

associations éoliennes appellent les décideurs politiques actuels et futurs à faire preuve d'ambition et à exploiter pleinement le potentiel de l'énergie éolienne. Vous trouverez de plus amples informations sur notre secteur et sur l'énergie éolienne en général sur nos sites web :

- [Belgian Offshore Platform - BOP](#)
- [Fédération des énergies renouvelables - Edora](#)
- [Association flamande de l'énergie éolienne](#)

---

*Coordonnées de la personne à contacter :*

- Fawaz Al-Bitar, Directeur Général d'EDORA – 0496 12 22 31, [falbitar@edora.be](mailto:falbitar@edora.be)
- Maarten Dedeyne, Directeur VWEA – 0499 29 01 57, [maarten.dedeyne@ode.be](mailto:maarten.dedeyne@ode.be)
- Bérénice Crabs, Secrétaire générale BOP – 0479 65 92 96, [bc@belgianoffshoreplatform.be](mailto:bc@belgianoffshoreplatform.be)